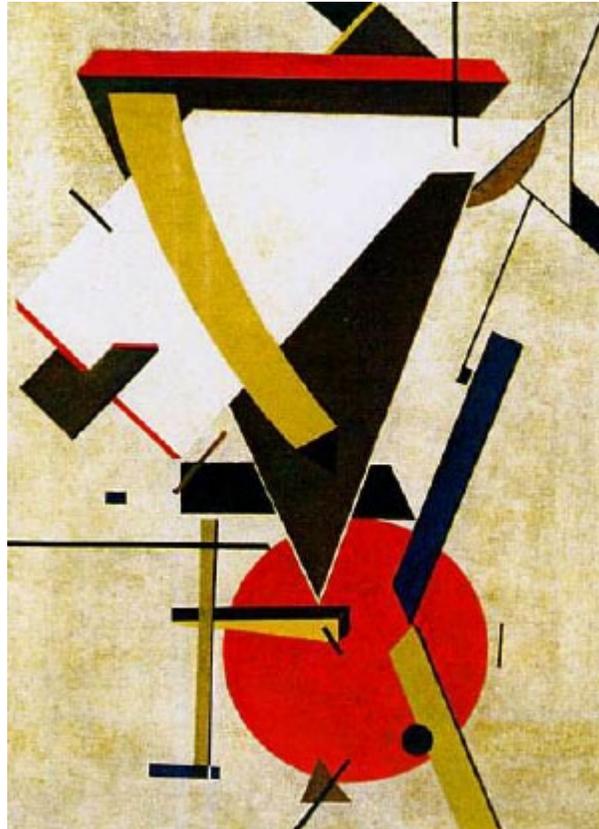


# DESSINATEURS

30 JANVIER 2018

**CAP Mobilités**

**Compte rendu**



IMPRIME DANS NOS LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE – CG  
Ministère de la transition écologique et solidaires Plot I – 92055 –LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16.  
émail : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Ivan Candé  
Visitez notre site internet : <http://www.snptas-cgt.net>

## Déclaration à la CAP nationale des dessinateurs du 30 janvier 2018

Madame la présidente

Lors de la précédente CAP, nous vous avons fait part de notre opposition à la politique du gouvernement qui met à mal notre modèle social et va fragiliser les plus précaires. La fonction publique n'est pas épargnée puisque tout concourt à une réduction drastique des moyens et des prérogatives des services publics.

Dans leur carte de vœux, nos ministères nous assurent de belles missions dans le domaine de la transition écologique et cohésion territoriale.

De fait, l'investissement des agents pour ces beaux projets est tristement remercié par une remise en cause de la confiance accordée aux agents : **Rétablissement du jour de carence, Suppression de 120 000 emplois publics, Gel du point d'indice, Moratoire PPCR. Augmentation de la CSG.**

Le dernier rapport de la cour des comptes sur les services déconcentrés de l'État préconise un bouleversement radical dans l'année ou les deux ans qui viennent.

Sous couvert de la recherche d'efficacité, ce rapport recommande d'importants regroupements au niveau régional, le développement du numérique pour des gains d'ETP, le recentrage sur les missions prioritaires et régaliennes, CAP 2022 va plus loin puisque sont déjà avancés de nouveaux transferts et autres privatisations. Et sans concertations préalables avec les OS.

Nous le disons, à chaque fois, les dessinateurs ont payé un lourd tribut à ces politiques publiques. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous continuons à le payer quand on voit le peu de considération, que le ministère nous accorde.

L'oubli, puis la gestion catastrophique du complément exceptionnel de la fin de l'année 2017 confirme encore cette inégalité de traitement, mais nous y reviendrons.

### REPORT DE LA CAP DE PROMOTIONS

Vous nous convoquez finalement aujourd'hui uniquement pour les mutations puisque les taux de promotions ne sont pas encore sortis.

**Quelle perte de temps pour les agents qui attendent leurs nouvelles affectations !**

N'aurait-il pas fallu dès le départ agir de la sorte, cela aurait évité bien des désagréments.

Pour autant, nous continuons de nous insurger de l'absence des taux à cette période de l'année.

Dans son courrier de réponses à nos interrogations sur cette gestion, la secrétaire générale nous explique que c'est imputable aux travaux liés à la mise en œuvre du PPCR.

**Pourtant, il y a trois ans, nous étions déjà dans cette situation et il n'y avait pas de PPCR. Alors, Que nous cache-t-on ? La baisse drastique des taux ?**

## **COMPLEMENT EXCEPTIONNEL**

Le DRH, ayant reconnu n'avoir pensé qu'aux agents de catégorie C concernés par le RIFSEEP, a choisi les ISS pour verser ce complément aux dessinateurs et aux experts techniques. Mais ceux-ci étant encadrés par un plafond (trop bas ...), 83 % d'entre nous n'ont perçu qu'une partie de ce complément exceptionnel, 12 % le montant total et 5 % n'ont même rien touché, ayant déjà atteint ce fabuleux plafond !

**C'est un manque total de respect pour tou-te-s les dessinateurs-trices.**

**Une solution doit être trouvée très rapidement !**

Dans l'immédiat, nous demandons l'octroi d'un complément exceptionnel en début d'année 2018 pour pallier au rattrapage du manque à gagner pour les dessinateurs qui de part leur coefficient individuel atteignent ce fameux plafond réglementaire.

Nous ne sommes pas des mendiants, nous demandons simplement que l'égalité de traitement soit effective dans notre ministère.

**C'est pourquoi et pour réparer cette injustice, nous avons lancé une pétition que nous vous remettons aujourd'hui.**

**Près de 200 dessinateurs en colère l'ont déjà signée !**

**De plus, nous ne voulons pas de miettes mais UNE JUSTE RECONNAISSANCE de nos compétences et de notre savoir-faire qui ne peut se traduire que par :**

- l'intégration de TOUS les dessinateurs dans le premier grade des TSDD
- La création de nouvelles passerelles sur la filière technique avec acquisition de gains (notamment application PSR en cours dans le corps des dessinateurs)

**En attendant la mise en place de ce plan de transformation d'emplois, nous exigeons :**

- une grille indiciaire fortement revalorisés avec un traitement de début de carrière à 1700 €
- Le passage de tous les dessinateurs dans le grade de dessinateurs en chef
- l'augmentation du nombre de points d'ISS (minimum 12)
- une revalorisation annuelle de la PSR
- des formations qualifiantes et adaptées aux changements et aux évolutions des futures missions

***Les élu-es CGT à la CAP des dessinateurs-trices***

## Réponses de l'administration aux déclarations

### Politique de l'Etat

- ✓ La présidente nous précise que ce n'est pas du ressort de la CAP

### Complément exceptionnel

- ✓ Elle sait que le sujet est discuté dans le ministère mais elle n'a pas plus d'informations à nous communiquer.
- ✓ Elle remettra notre pétition au DRH après la CAP

### RIFSEEP

- ✓ Même réponse. Aucune avancée communiquée sur ce sujet.

### Taux de promotion

- ✓ Toujours pas communiqués par la DGAFP qui n'a d'ailleurs pas répondu aux sollicitations du ministère depuis le mois de novembre  
C'est pour cela que la CAP ne traitera pas les Promotions. Nous serons reconvoqués à une date ultérieure...,sans donner de date.

**Pour la CGT :**

**Malheureusement, cela devient une habitude de n'avoir aucune réponse à ces questions.**

**On pourrait penser que les CAP sont un lieu de dialogue social, il n'en ait rien, puisque on nous renvoie toujours à des décisions qui ne sont pas du ressort de la CAP.**

**C'est pourquoi nous vous invitons à vous mobiliser pour faire aboutir nos revendications en commençant par signer la pétition en ligne sur notre site**

## Réorganisation de service

Elles doivent être validés par la CAP quand il y a mobilite d'un dessinateur pour la mise en paiement des primes de restructuration.

## **Mobilité**

La CAP a émis un avis favorable pour la mobilité des agents ci-dessous :

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Service d'origine</b>	<b>Service d'accueil</b>
TROTEL Delphine	CEREMA/DTERCE	DDT 69
GADAY Catherine	DDT 63/SET	DDT 63/SET
GUDIN Phillippe	DDT 39/SAC-AU	DDT 39/SCPH
LEFEBVRE Vincent	DRIHL/UDHL 94	DRIEA/SMR/BAF
BLANCKAERT Sylvie	DDTM 76/SE3D/BST	DDTM 76/SE3D/BMCT
HURE Elodie	DREAL Normandie/SMCAP	DDTM 76/SE3D/BMCT
BERLIE Jean-Maurice	DREAL GE / SG	DDT 51/SG
HAGARD Gaston	DDTM 80/ SAP	VNF/DTNEP/SEM
TESTARD Jean-Pierre	DIRCE/SIR/Lyon	CEREMA/DTERCE

## **Intégration**

La CAP a émis un avis favorable pour l'intégration de Laurent DUFOUR dans le grade de dessinateur dans le service : VNF/DT Nord Pas de Calais.

L'intégration sera effective au 01/02/2018.

**LE SERVICE PUBLIC EST EN GRAND DANGER**

**Mobilisons dès le 22 mars prochain  
pour défendre nos conditions de travail  
nos missions, nos emplois et notre statut.**

**Vos élu-e-s CGT à la CAP nationale des dessinateurs**

Sylvie BLANCKAERT - sylvie.blanckaert@seine-maritime.gouv.fr

Pierre RATINEAUD – pierre.ratineaud@dordogne.gouv.fr

Othmane SAADI – othmane.saadi@isère.gouv.fr